



Résumé de l'expertise n° 2021CHQ3329

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Désignation du bâtiment : **Habitation (maison individuelle)**

Adresse : **1 route du Plessis Tesselin**

Commune : **85310 RIVES DE L YON**

Références cadastrales non communiquées

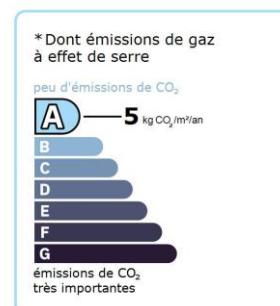
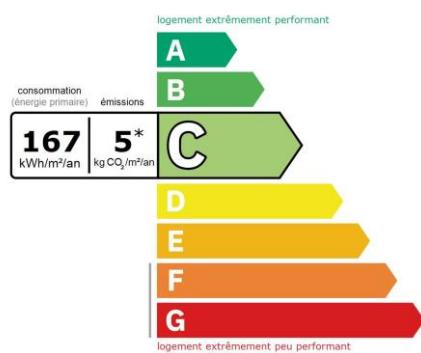
Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage : ... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

Le(s) propriétaire(s) : **Mr et Mme JACQUET**

Prestations		Conclusions
	DPE	Consommation conventionnelle : 167 kWh ep/m ² .an (Classe C) Estimation des émissions : 5 kg eqCO ₂ /m ² .an (Classe A) Méthode : 3CL-DPE 2021 N° ADEME : 2185E0509326T
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
⚠ Présence de matériaux amiantés sur le terrain (couverture enclos + plaques ondulées en dépôt côté portail) ⚠		



Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



adresse : **1 route du Plessis Tesselin 85310 RIVES DE L YON**

type de bien : Maison Individuelle

année de construction : 2006 - 2012

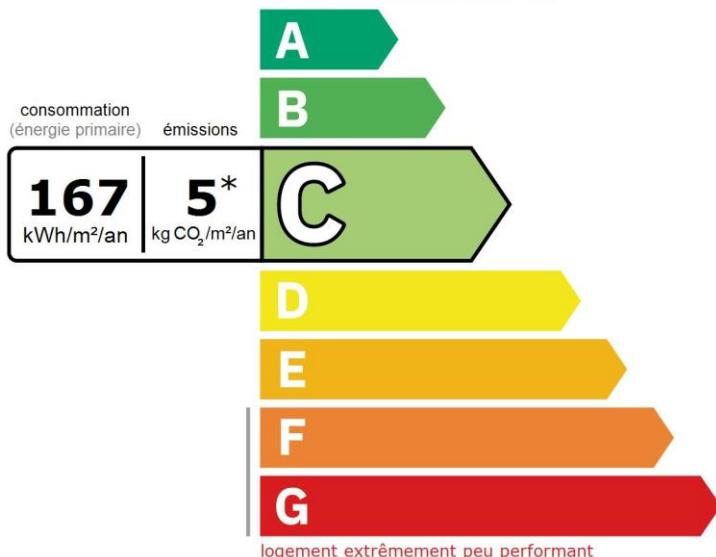
surface habitable : **180 m²**

propriétaire : Mr et Mme JACQUET

adresse : **1 route du Plessis Tesselin 85310 RIVES DE L YON**

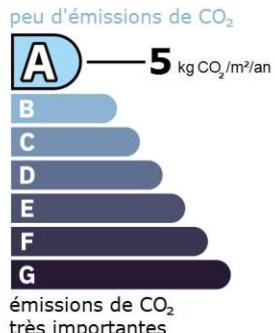
Performance énergétique et climatique

logement extrêmement performant



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre



Ce logement émet 962 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 4 983 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1 950 €** et **2 720 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

IMAGO CONTRÔLE

12 Bvd Viaud Grand Marais
85300 CHALLANS
tel : 02 51 39 85 48-

EXACT 85 LA ROCHE SUR YON :
02.51.24.23.46

diagnostiqueur : CHANGARNIER Quentin

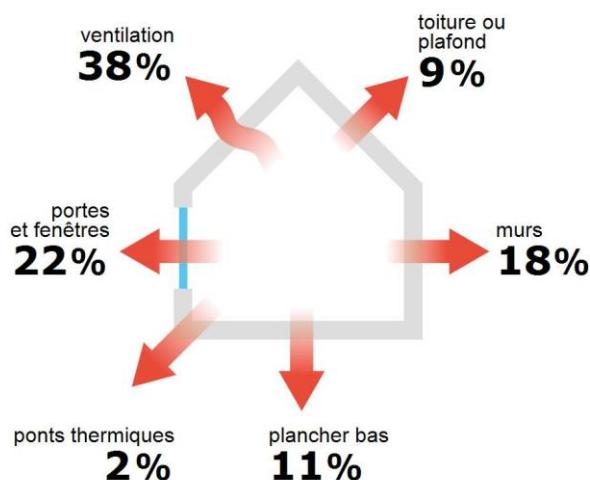
email : contact@imago-diag.com

n° de certification : 18-1366

organisme de certification : ABCIDIA CERTIFICATION



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

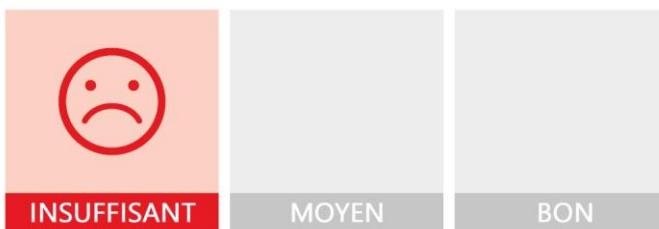


Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



chauffage au bois



D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
chauffage	⚡ Électrique 16 798 (7 304 é.f.) 🔥 Bois 4 211 (4 211 é.f.)	entre 1 210 € et 1 650 € entre 110 € et 160 €	60 % 6 %
eau chaude	⚡ Électrique 7 009 (3 047 é.f.)	entre 500 € et 690 €	26 %
refroidissement			0 %
éclairage	⚡ Électrique 799 (347 é.f.)	entre 50 € et 80 €	3 %
auxiliaires	⚡ Électrique 1 310 (569 é.f.)	entre 90 € et 130 €	5 %
énergie totale pour les usages recensés :	30 126 kWh (15 478 kWh é.f.)	entre 1 950 € et 2 720 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 144€ par jour.

é.f. → énergie finale

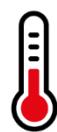
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauder à 19°C plutôt que 21°C c'est -22% sur votre facture **soit -438€ par an**

astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 144€/jour d'eau chaude à 40°C

59€ consommés en moins par jour,
c'est -19% sur votre facture **soit -140€ par an**
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40€.

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur en pierre avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur l'extérieur	
	Mur en pierre avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur des locaux non chauffés	bonne
	Mur en blocs de béton creux avec isolation intérieure (réalisée entre 2013 et 2021) donnant sur l'extérieur	
 plancher bas	Plancher béton donnant sur un terre-plein avec isolation sous chape flottante (réalisée entre 2013 et 2021)	
	Plancher béton donnant sur un terre-plein avec isolation sous chape flottante (réalisée entre 2006 et 2012)	moyenne
 toiture/plafond	Plafond horizontal donnant sur un comble avec isolation intérieure (réalisée entre 2013 et 2021)	
	Plafond horizontal donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (Laine minérale : 45 cm)	bonne
	Sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012)	
 portes et fenêtres	Porte(s) métal avec moins de 30% de double vitrage	
	Porte(s) bois opaque pleine	
	Fenêtres battantes aluminium, double vitrage sans protection solaire	
	Fenêtres fixes aluminium, double vitrage sans protection solaire	
	Portes-fenêtres coulissantes aluminium, double vitrage et volets roulants aluminium	
	Fenêtres coulissantes aluminium, double vitrage sans protection solaire	
	Fenêtres oscillantes bois de toit, double vitrage et fermeture sans ajours en position déployée	
	Fenêtres oscillantes bois, double vitrage sans protection solaire	
	Portes-fenêtres battantes aluminium, double vitrage sans protection solaire	

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Plancher rayonnant électrique avec programmeur avec en appoint un poêle à bois (bûche) installé à partir de 2018 (système individuel)
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 200 L Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 150 L
 climatisation	Néant
 ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
 pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.

**Isolation**

Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.

**Radiateur**

Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.

**Ventilation**

Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel.

Nettoyer régulièrement les bouches.

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

montant estimé : 2300 à 3400€

lot

description

performance recommandée

**Portes et fenêtres**

Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes.

⚠️ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

Uw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42**2**

Les travaux à envisager

montant estimé : 17400 à 26100€

lot

description

performance recommandée

**Chauffage**

Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).

SCOP = 4

**Eau chaude sanitaire**Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.
Mettre en place un système Solaire

COP = 3

**Portes et fenêtres**

Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée.

⚠️ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

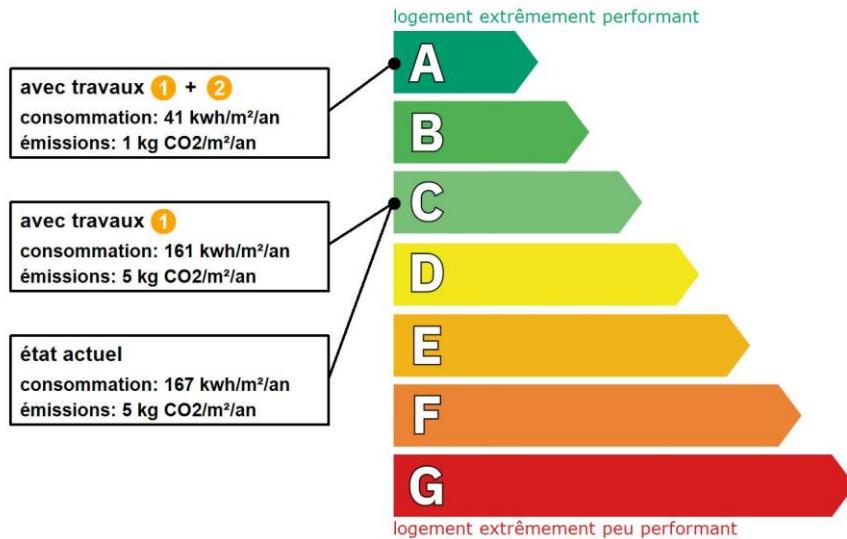
Uw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42

Commentaires :

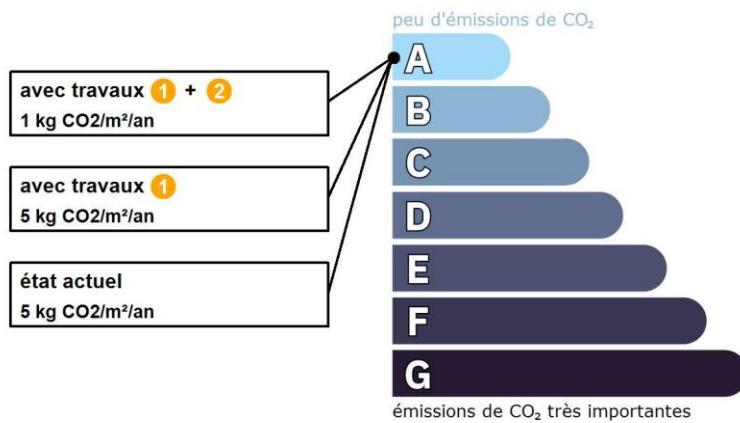
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :
www.faire.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.22.17]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Photographies des travaux

Notices techniques des équipements

Référence du DPE : **2021CHQ3329**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Références cadastrales non communiquées**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Il peut y avoir un écart entre les consommations indiquées sur le DPE et les consommations réelles. Plusieurs raisons permettent de l'expliquer :

- Le comportement plus ou moins économique des occupants, température intérieure souhaitée, taux d'occupation du bien (population active ou retraitée).
- Le nombre de personnes occupant le logement.
- Aléas climatiques : hiver rigoureux ou doux, durée de la période de chauffage.

Cette estimation annuelle est donnée pour un logement chauffé à 19°C la journée et 16°C la nuit avec le système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire en place.

Généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département	🔍 Observé / mesuré	85 Vendée
Altitude	🔍 Donnée en ligne	inférieur à 400 m m
Type de bien	🔍 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	≈ Estimé	2006 - 2012
Surface habitable du logement	🔍 Observé / mesuré	180 m ²
Hauteur moyenne sous plafond	🔍 Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Mur 1 Sud, Est, Ouest	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 104,69 m ²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré 50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré oui
	Année isolation	🔍 Document fourni 2006 - 2012
Mur 2 Nord	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 24,21 m ²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 Observé / mesuré un garage
	Surface Aiu	🔍 Observé / mesuré 0,1 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	🔍 Observé / mesuré non isolé
	Surface Aue	🔍 Observé / mesuré 45 m ²
	Etat isolation des parois Aue	🔍 Observé / mesuré non isolé
Mur 3 Sud, Est, Ouest	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré 50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré oui
	Année isolation	🔍 Document fourni 2006 - 2012
	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 29,96 m ²

Type de local non chauffé adjacent	Observé / mesuré	l'extérieur
Matériau mur	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Epaisseur mur	Observé / mesuré	≤ 20 cm
Isolation	Observé / mesuré	oui
Année isolation	Document fourni	2013 - 2021
Surface de plancher bas	Observé / mesuré	14,25 m ²
Type de local non chauffé adjacent	Observé / mesuré	un terre-plein
Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
Périmètre plancher déperditif	Observé / mesuré	15 m
Surface plancher sur terre-plein...	Observé / mesuré	14,25 m ²
Type de pb	Observé / mesuré	Dalle béton
Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré	oui
Année isolation	Document fourni	2013 - 2021
Surface de plancher bas	Observé / mesuré	152,23 m ²
Type de local non chauffé adjacent	Observé / mesuré	un terre-plein
Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
Périmètre plancher déperditif	Observé / mesuré	58 m
Surface plancher sur terre-plein...	Observé / mesuré	152,23 m ²
Type de pb	Observé / mesuré	Dalle béton
Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré	oui
Année isolation	Document fourni	2006 - 2012
Surface de plancher haut	Observé / mesuré	14,25 m ²
Type de local non chauffé adjacent	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
Surface Aiu	Observé / mesuré	0,1 m ²
Surface Aue	Observé / mesuré	18 m ²
Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
Type de ph	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
Isolation	Observé / mesuré	oui
Année isolation	Document fourni	2013 - 2021
Surface de plancher haut	Observé / mesuré	36,72 m ²
Type de local non chauffé adjacent	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
Surface Aiu	Observé / mesuré	0,1 m ²
Surface Aue	Observé / mesuré	45 m ²
Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
Type de ph	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
Isolation	Observé / mesuré	oui
Epaisseur isolant	Observé / mesuré	45 cm
Surface de plancher haut	Observé / mesuré	110,72 m ²
Type de local non chauffé adjacent	Observé / mesuré	l'extérieur (Comble)
Type de ph	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
Isolation	Observé / mesuré	oui
Année isolation	Document fourni	2006 - 2012
Surface de baies	Observé / mesuré	0.24 m ²
Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie	Observé / mesuré	Métal avec rupture de ponts thermiques
Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	Observé / mesuré	18 mm

	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 2 Ouest	Surface de baies	Observé / mesuré	2.63 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Métal avec rupture de ponts thermiques
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	1.52 m ²
Fenêtre 3 Est	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Métal avec rupture de ponts thermiques
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	1.05 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
Fenêtre 4 Est	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Métal avec rupture de ponts thermiques
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	0.84 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 3 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
Fenêtre 5 Est	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Métal avec rupture de ponts thermiques
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	20 mm

	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 6 Sud	Surface de baies	Observé / mesuré	1.34 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Plafond 2
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 7 Sud	Surface de baies	Observé / mesuré	4.42 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Plafond 3
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Fenêtre 8 Nord	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	4.02 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Plafond 3
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
Porte-fenêtre 1 Est	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	6.2 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Métal avec rupture de ponts thermiques
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm

	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	1.86 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Métal avec rupture de ponts thermiques
Porte-fenêtre 2 Est	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	Observé / mesuré	1.9 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
Porte 1	Type de porte	Observé / mesuré	Porte avec moins de 30% de double vitrage
	Longueur Pont Thermique	Observé / mesuré	5.01 m
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	Observé / mesuré	1.69 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 2 Nord
Porte 2	Type de porte	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Longueur Pont Thermique	Observé / mesuré	4.91 m
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Plancher 2
Pont Thermique 1	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / ITI
	Longueur du PT l	Observé / mesuré	41.6 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher 2
Pont Thermique 2	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / ITI
	Longueur du PT l	Observé / mesuré	13.1 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 3 Sud, Est, Ouest / Plancher 1
Pont Thermique 3	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / ITI
	Longueur du PT l	Observé / mesuré	13.4 m

Systèmes

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	Observé / mesuré VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Année installation	Document fourni 2006 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	Observé / mesuré Electrique
	Façades exposées	Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	Observé / mesuré oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré Installation de chauffage avec appoint
	Type générateur	Observé / mesuré Electrique - Plancher rayonnant électrique avec régulation terminale
	Année installation générateur	Observé / mesuré 2006 (estimée en fonction de la marque et du modèle)

Energie utilisée	Observé / mesuré	Electrique
Type générateur	Observé / mesuré	Bois - Poêle à bois (bûche) installé à partir de 2018 avec label flamme verte
Année installation générateur	Observé / mesuré	2019 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Energie utilisée	Observé / mesuré	Bois
Type de combustible bois	Observé / mesuré	Bûches
Type émetteur	Observé / mesuré	Plancher rayonnant électrique avec régulation terminale
Type de chauffage	Observé / mesuré	divisé
Equipement intermittence	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré	1
Type générateur	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
Année installation générateur	Valeur par défaut	2006 - 2012
Energie utilisée	Observé / mesuré	Electrique
Chaudière murale	Observé / mesuré	non
Type de distribution	Observé / mesuré	production volume habitable traversant des pièces alimentées contigües
Type de production	Observé / mesuré	accumulation
Volume de stockage	Observé / mesuré	200 L
Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré	1
Type générateur	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
Année installation générateur	Valeur par défaut	2006 - 2012
Energie utilisée	Observé / mesuré	Electrique
Chaudière murale	Observé / mesuré	non
Type de distribution	Observé / mesuré	production volume habitable traversant des pièces alimentées contigües
Type de production	Observé / mesuré	accumulation
Volume de stockage	Observé / mesuré	150 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 31 mars 2021décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 2021CHQ3329
Date du repérage : 15/10/2021

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017, 10 aout 2015 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Maison individuelle**
Adresse : **1 route du Plessis Tesselin**
Commune : **85310 RIVES DE L YON**

Département : **Vendée**

Référence cadastrale : **Références cadastrales non communiquées**, identifiant fiscal : **NC**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

Année de construction : **Avant 1949 (rénové 2006)**

Année de l'installation : **> 15 ans**

Distributeur d'électricité : **Enedis**

Parties du bien non visitées : **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **Médhy GERAUD - SAFTI**
Adresse : **La Clopinière**
..... **85310 RIVES DE L YON**

Téléphone et adresse internet : .. **Non communiquées**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : **Mr et Mme JACQUET**
Adresse : **1 route du Plessis Tesselin**
..... **85310 RIVES DE L YON**

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **CHANGARNIER Quentin**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **EXACT85**
Adresse : **15 Place Turgot**
..... **85000 LA ROCHE SUR YON**
Numéro SIRET : **445-079-494-00040**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **3922748504 / 31/12/2021**
Numéro SIRET : **445-079-494-00040**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION** le **05/03/2020** jusqu'au **04/03/2027**. (Certification de compétence **18-1366**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
 L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Anomalies relatives aux installations particulières

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
 Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Anomalies	Photo
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	<p>L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.</p> <p>Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations Prises mal fixées</p>	
	<p>L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.</p> <p>Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension Des dominos.</p>	
	<p>L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.</p> <p>Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension Protections absentes sur tableau.</p>	
	<p>Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.</p> <p>Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement</p>	

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Point à vérifier : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale</p> <p>Motifs : Conducteur de LEP (Liaison Equipotentielle Principale) non visible ou partiellement visible</p>

7. - Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.
Certains points de contrôles n'ont pu être effectués.

Constatations supplémentaires :

Le réseau électrique présent dans les doublages n'a pu être contrôlé par défaut d'accès.
Le diagnostiqueur a visité les parties rendues visibles et accessibles par le propriétaire le jour de la visite.

Veiller à ce que les matériels électriques utilisés en pièce humide (salle d'eau, salle de bains, ou parties extérieures) présentent un indice de protection adapté.

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **15/10/2021**

Etat rédigé à **RIVES DE L YON**, le **15/10/2021**

Par : **CHANGARNIER Quentin**



8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Annexe - Plans



Annexe – Photos (non exhaustif)

	<p>Photo PhEle001 Libellé de l'anomalie : L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension Des dominos.</p>
	<p>Photo PhEle002 Libellé de l'anomalie : L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension Protections absentes sur tableau.</p>
	<p>Photo PhEle003 Libellé de l'anomalie : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huissière, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement</p>
	<p>Photo PhEle004 Libellé de l'anomalie : L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des déteriorations Prises mal fixées</p>



Photo PhEle004

Libellé de l'anomalie : L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations

Prises mal fixées

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé



Rapport de l'état relatif à la présence termes dans le bâtiment

Numéro de dossier : **2021CHQ3329**
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 Février 2016
Date du repérage : **15/10/2021**
Durée du repérage : 02 h 00

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département :Vendée
Adresse :**1 route du Plessis Tesselin**
Commune :**85310 RIVES DE L YON**
Références cadastrales non communiquées

Désignation du (ou des) bâtiment(s) : **Habitation (maison individuelle)**
Périmètre de repérage :**Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral.

B. - Désignation du client

Désignation du client :
Nom et prénom :.....**Mr et Mme JACQUET**
Adresse :**1 route du Plessis Tesselin 85310 RIVES DE L YON**
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Agence
Nom et prénom :.....**Médhy GERAUD - SAFTI**
Adresse :**La Clopinière
85310 RIVES DE L YON**

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom :.....**CHANGARNIER Quentin**
Raison sociale et nom de l'entreprise :**EXACT85**
Adresse :**15 Place Turgot
85000 LA ROCHE SUR YON**
Numéro SIRET :**445-079-494-00040**
Désignation de la compagnie d'assurance :....**AXA**
Numéro de police et date de validité :.....**3922748504 / 31/12/2021**
Certification de compétence **18-1366** délivrée par : **ABCIDIA CERTIFICATION**, en 2020

CONCLUSION : Absence de trace de terme le jour de la visite sur les éléments détaillés au point D.

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Entrée,
Rez de chaussée - Wc,
Rez de chaussée - Ar-cuisine,
Rez de chaussée - Cuisine,
Rez de chaussée - Séjour-salon,
Rez de chaussée - Dégagement,
Rez de chaussée - Chambre 1,
Rez de chaussée - Salle de bains,
Rez de chaussée - Chambre 2,

Rez de chaussée - Chambre 3,
Rez de chaussée - Dressing,
Rez de chaussée - Salle d'eau,
Rez de chaussée - Annexes - Dégagement 2,
Rez de chaussée - Annexes - Garage,
1er étage - Mezzanine,
Parties Extérieures - Abri bois,
Parties Extérieures - Piscine,
Parties Extérieures - Abord immédiat,
Parties Extérieures - Enclos

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Rez de chaussée - Entrée	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte sur extérieur - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Wc	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit, Structure bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Ar-cuisine	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit, Structure bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Cuisine	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit, Pierres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Séjour-salon	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit, Pierres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit, Charpente apparente bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Dégagement	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit, Pierres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit, Charpente apparente bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Etat relatif à la présence de termites n° 2021CHQ3329



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Fenêtre - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Chambre 1	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit, Charpente apparente bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Salle de bains	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture, Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit, Charpente apparente bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Chambre 2	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit, Charpente apparente bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Chambre 3	Sol - Béton et Linoléum	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Dressing	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit, Charpente apparente bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Salle d'eau	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture, Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Annexes - Dégagement 2	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Annexes - Garage	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Ciment, Parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Structure bois, tôles métalliques	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte de Garage - Structure métallique et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage - Mezzanine	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit, Charpente apparente bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - Structure bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde-corps - Bois, Structure métallique	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

Parties extérieures du bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Parties Extérieures - Abri bois	Sol - Enrobés	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit, Parpaings et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Structure bois, tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - Structure bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde-corps - Bois, Structure métallique	Absence d'indices d'infestation de termites
Parties Extérieures - Piscine	Terrasse - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Parties Extérieures - Abord immédiat	Sol - Végétations, débris végétaux, enrobés	Absence d'indices d'infestation de termites
Parties Extérieures - Enclos	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Structure bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Structure bois, plaques ondulées fibres-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiés en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricole**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presqu'exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétiions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Mr et Mme JACQUET

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire

Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de terme dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

I. - Constatations diverses :**Commentaires divers : néant.**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses

Note : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse** (détail sur www.info-certif.fr)*

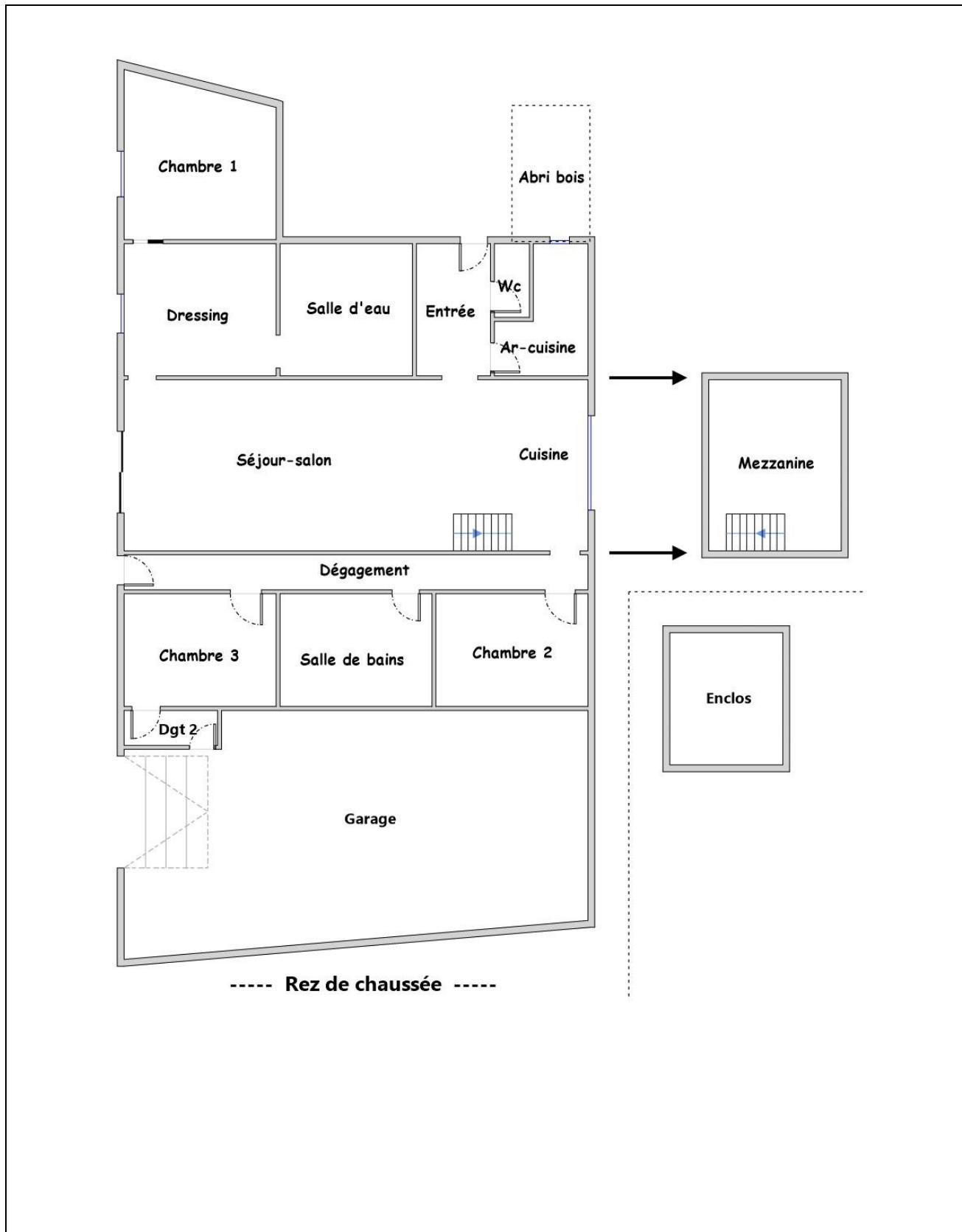
VALIDITE 6 MOIS A LA
DATE DU REPERAGE

Fait à **RIVES DE L YON**, le **15/10/2021**

Par : **CHANGARNIER Quentin**



J. - Annexe – Plans – croquis





La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

**CHANGARNIER Quentin
sous le numéro 18-1366**

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :



Amiante sans mention

Prise d'effet : 15/02/2019

Validité : 14/02/2024

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâties et les critères d'accréditation des organismes de certification.



DPE individuel

Prise d'effet : 19/12/2018

Validité : 18/12/2023

Arrêté du 16 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011



Gaz

Prise d'effet : 10/12/2020

Validité : 09/12/2027

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.



CREP

Prise d'effet : 18/02/2021

Validité : 17/02/2028

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.



**Termites
Métropole**

Prise d'effet : 10/12/2020

Validité : 09/12/2027

Zone d'intervention : France métropolitaine

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.



Électricité

Prise d'effet : 05/03/2020

Validité : 04/03/2027

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

Accréditation
N°3 0940
gratuite disponible sur
www.cofrac.fr



ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bât A6 - 4^e étage - Bât. N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR-20 V6 du 02 avril 2014

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2021CHQ3329** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 1 route du Plessis Tesselin 85310 RIVES DE L YON.

Je soussigné, **CHANGARNIER Quentin**, technicien diagnostiqueur pour la société **EXACT85** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

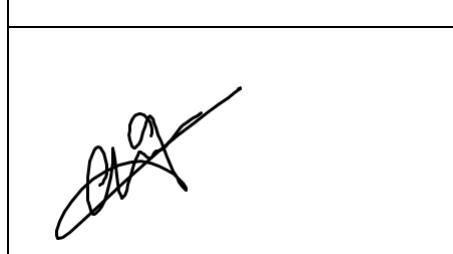
- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	CHANGARNIER Quentin	ABCIDIA CERTIFICATION	18-1366	14/02/2024 (Date d'obtention : 15/02/2019)
DPE sans mention	CHANGARNIER Quentin	ABCIDIA CERTIFICATION	18-1366	18/12/2023 (Date d'obtention : 19/12/2018)
Assainissement	CHANGARNIER Quentin			
Loi Carrez	CHANGARNIER Quentin			
Electricité	CHANGARNIER Quentin	ABCIDIA CERTIFICATION	18-1366	04/03/2027 (Date d'obtention : 05/03/2020)
Gaz	CHANGARNIER Quentin	ABCIDIA CERTIFICATION	18-1366	09/12/2027 (Date d'obtention : 10/12/2020)
Termites	CHANGARNIER Quentin	ABCIDIA CERTIFICATION	18-1366	09/10/2027 (Date d'obtention : 10/12/2020)
Plomb	CHANGARNIER Quentin	ABCIDIA CERTIFICATION	18-1366	17/02/2028 (Date d'obtention : 18/02/2021)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 3922748504 valable jusqu'au 31/12/2020) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à LA ROCHE SUR YON , le **15/10/2021**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Cabinet J. SEJOURNE
Assurances - Placements - Banque



SOCIETE IMAGO
17 RESIDENCE L'ETIER DU MOULIN
PLACE DE LA PREE AU DUC
85330 NOIRMOUTIER EN L' ILE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Je soussigné, Jérôme SEJOURNE, Agent général du groupe AXA Assurances certifie que la Société IMAGO a souscrit une police Responsabilité civile Prestataire de services N° 3922748504 à effet du 02/01/2018, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile lui incomtant en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans l'exercice de son activité de Diagnostics techniques immobiliers.

La présente attestation est valable du 01/01/2021 au 31/12/2021 et ne peut engager la Compagnie en dehors des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le 5 janvier 2021, pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la Compagnie
Cabinet J. SEJOURNE

J. SEJOURNE
11 rue de Nantes
BP 117
85301 CHALLANS Cedex
Tel: 02 51 68 11 70 - FAX : 02 51 35 19 13
agence.sejourne@axa.fr
criss : 07005684